

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **FTC-ZS ZINC 400 ML****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations dé-conseillées**

Utilisations identifiées pertinentes protection anticorrosion

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéInformation sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de
Internet: www.fischer.deDispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**classification selon l'ordonnance Aerosol 1; H222 H229 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3;
(CE) N° 1272/2008 H336 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement**Danger**

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

xylène, acétone, propane-2-one, propanone, Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten

Valeurs H

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spéciaux

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger

Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux**

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concen-tration
et isobutane	No. CAS: 75-28-5 No.-CE: 200-857-2 No.-Index: 601-004-00-0 No. REACH: 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	10.0 – 25.0 %
xylène	No. CAS: 1330-20-7 No.-CE: 215-535-7 No.-Index: 601-022-00-9 No. REACH: 01-2119488216-32, 02-2119752448-30	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	10.0 – 25.0 %
acétone, propane-2-one, propanone	No. CAS: 67-64-1 No.-CE: 200-662-2 No.-Index: 606-001-00-8 No. REACH: 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	10.0 – 25.0 %
propane	No. CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5 No. REACH: 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	10.0 – 25.0 %
zinc en poudre – poussières de zinc (stabilisées)	No. CAS: 7440-66-6 No.-CE: 231-175-3 No.-Index: 030-002-00-7 030-001-01-9 No. REACH: 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	10.0 – 25.0 %
Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten	No.-CE: 918-668-5 No. REACH: 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 STOT SE 3; H335 H336	2.5 – 10.0 %
butane	No. CAS: 106-97-8 No.-CE: 203-448-7 No.-Index: 601-004-00-0 No. REACH: 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H220	2.5 – 10.0 %
éthylbenzène	No. CAS: 100-41-4 No.-CE: 202-849-4 No.-Index: 601-023-00-4 No. REACH: 02-2119752523-40	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4 ; H332 STOT RE 2; H373 (organes de l'ouïe) Asp. Tox. 1; H304	< 2.5 %

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse Jet d'eau pulvérisée
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga	Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
--	--

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FTC-ZS ZINC 400 ML

Date de révision: 05.09.2017

Version: 4.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du: 31.03.2017

Date d'impression: 05.09.2017

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

Stocker conformément à la réglementation locale.

TRGS 510

2B Aérosols

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

xylène, mélange d'isomères, pur

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
221	50	442	100	Skin	2000/39	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

acétone

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
500	1210	1000	2420	84	3	2007	20

Source: 20 – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 210	500	2000/39	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

BUTANE (CONTENANT >= 0,1 % BUTADIENE (203-450-8))

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Source
800	1900	20

Source: 20 – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FTC-ZS ZINC 400 ML

Date de révision: 05.09.2017

Version: 4.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du: 31.03.2017

Date d'impression: 05.09.2017

éthylbenzène

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	TMP n°	FT n°	Source
20	88,4	100	442	Risque de pénétration percutanée.	84	266	20

Source: 20 – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
442	100	884	200	Peau	2000/39	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière:	>= 0,5 mm
Temps de pénétration:	>120 min
Remarque:	Remplacer en cas d'usure. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Forme	aérosol
Couleur	gris
Odeur	d'acétone
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non applicable (Aerosol)
Point d'éclair [°C]	non applicable (aérosol)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm ³]	0.73
Température:	20 °C
Densité relative	non déterminé
Hydrosolubilité [g/l]	insoluble
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non déterminé
Risque d'explosion.	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	> 200
Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé
Mélange avec de l'eau	non miscible
Teneur en solvant [%]	67.7

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. Pas de décomposition en utilisation conforme.
---------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone
-------------------------------------	-------------------

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FTC-ZS ZINC 400 ML

Date de révision: 05.09.2017

Version: 4.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du: 31.03.2017

Date d'impression: 05.09.2017

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 50	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

xylène, mélange d'isomères, pur

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
3523	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2000	DL50	Lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
21,7	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

acétone

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5800	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 20000	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
76	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FTC-ZS ZINC 400 ML

Date de révision: 05.09.2017

Version: 4.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du: 31.03.2017

Date d'impression: 05.09.2017

propane

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
20	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 6193	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

BUTANE (CONTENANT >= 0,1 % BUTADIENE (203-450-8))

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
658	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

éthylbenzène

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
3500	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FTC-ZS ZINC 400 ML

Date de révision: 05.09.2017

Version: 4.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du: 31.03.2017

Date d'impression: 05.09.2017

Toxicité dermique [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
17800	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
1432	CL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
27,98	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
14,22	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
7,71	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

xylène, mélange d'isomères, pur

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
2,6	CL50	Salmo gairdneri	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
165	EC50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
2,2	EC50	Selenastrum capricornutum	73 h	100

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FTC-ZS ZINC 400 ML

Date de révision: 05.09.2017

Version: 4.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du: 31.03.2017

Date d'impression: 05.09.2017

Source: 100 – données de l'entreprise

acétone

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
6210	CL50	Tête de boule	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
8800	EC50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

propane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadri-cauda (algues vertes)	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
1 - 10	CL50	Daphnia magna	100

Source: 100 – données de l'entreprise

BUTANE (CONTENANT >= 0,1 % BUTADIENE (203-450-8))

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FTC-ZS ZINC 400 ML

Date de révision: 05.09.2017

Version: 4.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du: 31.03.2017

Date d'impression: 05.09.2017

Toxicité pour les algues [mg/l]

Aucune donnée disponible

Source

100

Source: 100 – données de l'entreprise

éthylbenzène

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
5,1	CL50	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1,8	CL50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,7	EC50	Skeletonema costatum	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
1	NOEC	Daphnia magna (puce d'eau géante)	7 d	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Degradiabilité aisée

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Code des déchets

160504 – gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
150104- métallique emballage

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FTC-ZS ZINC 400 ML

Date de révision: 05.09.2017

Version: 4.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du: 31.03.2017

Date d'impression: 05.09.2017

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	1950	1950	1950
14.2 Description des marchandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AÉROSOLS
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		AEROSOLS	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement
Remarque	inflammable	(maximum 1 L) flammable	
Étiquettes	2.1,U  	2.1,U  	2.1,U  
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tunnel	D		
Sources de danger		naphta léger (pétrole), hydrotraité	
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombrement		A	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément non applicable
à l'annexe II de la convention
Marpol et au recueil IBC

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC 66,5 % / 616,0 g/l

Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation Extrêmement inflammable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H

H220: Gaz extrêmement inflammable.
 H222: Aérosol extrêmement inflammable.
 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226: Liquide et vapeurs inflammables.
 H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312: Nocif par contact cutané.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332: Nocif par inhalation.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Aerosol 1; H222 H229	Données expérimentales
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
STOT SE 3; H336	calculé
STOT RE 2; H373	calculé
Aquatic Chronic 2; H411	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.